

<p><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p><b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p><b>SEANCE DU 11 JUILLET 2024</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b> Présents à la séance : 36 Ont participé au vote : 55</p> <p><b>Date de la convocation : 04 juillet 2024</b></p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT QUATRE</b> et le <b>ONZE JUILLET</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p><b>Rapport Social Unique</b></p> <p><b>N° d'Ordre : 186-24</b></p> <p><b>Classification @ctes :</b> 4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T</p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE:</b> Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Sébastien NENS, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Régis TERRIEU, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Éric RODRIGUEZ, Géraldine BOUVIER, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b> Anne-Marie CANAL était représentée par Jacques VANELLE,</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> Jean-Louis BOSC a donné procuration à Gérard QUES, Olivier CHAUVEAU a donné procuration à Éric MAHIEUX, Michel LLANAS a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Patrice ARRO a donné procuration à Stéphane GILMANT, Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE a donné procuration à Olivier GRAVAS, Thierry BEGUE, a donné procuration à Johanna MESSAGER, Yves DELCOR a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Gladys DA SILVA, Claire LAMY a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, André JOSSE a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Jacques ROUCH a donné procuration à Claude SIRE, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Christian TRIADO, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Pierre SERRA a donné procuration à Aude VIVES, René DRAGUE a donné procuration à Bruno GUERIN,</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES :</b> Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Ahmed BEKHEIRA, Corinne DE MOZAS, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, David MONTAGNE, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Christelle LAPASSET, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.</p>
<p><b>Secrétaire de Séance :</b> Elisabeth PREVOT</p>	

Le Président,

**RAPPELLE** que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit, l'entrée en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale, du Rapport Social Unique (RSU) en remplacement du Rapport sur l'état de la collectivité, plus communément appelé Bilan Social.

**PRECISE** que le décret n°2020-1493 du 30 Novembre 2020 relatif au Rapport Social Unique fixe les conditions et modalités de sa mise en œuvre. Ce rapport doit être désormais réalisé chaque année et présenté aux membres du Comité Social Territorial.

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le **16/07/2024**

ID : 066-200049211-20240715-D2024186-DE



**PROPOSE** au Conseil de bien vouloir prendre acte du Rapport Social Unique 2022 et présenté au Comité Social territorial du 26 mars 2024.

**DEMANDE** au Conseil Communautaire de se prononcer.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Oui l'exposé de son Président,**

**PREND ACTE** du Rapport Social Unique 2022 et présenté au Comité Social territorial du 26 mars 2024 tel que présenté par le Président.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 15 juillet 2024.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

